

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

Date de convocation 10/05/2023

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9 Votants: 9

Le vingt-cinq mai deux mil vingt-trois à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Gilles CARTIER, Fanny BAGUELIN, Martial DZIURDA, Mickaël BAUDOUIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Dominique LAVOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Maud COIGNARD et Vincent HOUDU

Sonia FOURMOND a été désignée comme secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1) Adoption du compte rendu de la séance du 09 mars 2023 à l'unanimité.

2) Présentation par TOTAL ÉNERGIE du projet Agrivoltaïque sur la commune de Cossé-en-Champagne :

Le projet agrivoltaïque est prévu sur l'exploitation agricole de l'Aubaudière, exploitation d'élevage (150 moutons et 50 bovins).

Il s'agirait donc d'une production d'énergie électrique venant s'implanter sur une production agricole.

Il est prévu la pose de panneaux photovoltaïques couvrant 8 ha sur une surface totale close de 35 ha, produisant 24 500 MWH/an, soit la consommation en électricité par an pour 13 000 habitants.

Le 30 juin, à 10 heures, une visite sur site sera organisée, Total Énergie invite l'ensemble des conseillers à venir à cette rencontre afin de mieux appréhender le projet.

3) Avis à émettre sur le dossier agrivoltaïque à Cossé-en-Champagne ;

Monsieur le Maire invite les conseillers à émettre leur avis sur ce projet.

Le conseil municipal a bien pris acte de la présentation faite par TOTAL ÉNERGIE en faveur de ce projet.

Toutefois, avant de se prononcer, le conseil municipal dans sa majorité, souhaite au préalable entendre les motivations des adhérents du collectif qui s'est créé pour faire opposition à ce projet.

Il décide pour cela d'inviter un(e) représentant du collectif à la prochaine séance qui aura lieu jeudi 6 juillet 2023 à 20h30.

4) Chauffage de l'école

Compte rendu de la rencontre avec OGOTHERMIE :

1) Incompatibilité entre une PAC neuve et la chaudière à fuel existante ;

2) Incompatibilité entre chauffage au sol dans la classe neuve isolée et anciens radiateurs dans l'ancienne classe mal isolée ;

3) Nécessité de faire des travaux d'isolation dans tout l'ancien bâtiment pour obtenir un rendement performant ;

- 4) Recommande de supprimer la chaudière à fuel existante ;
- 5) Préconise la géothermie ;
- 6) Préconise de demander conseil au Gal Sud Mayenne

Rencontre avec Josselin POUSSET du Gal Sud Mayenne :

- 1) Réaliser un audit énergétique de l'école avant d'entreprendre toute démarche

Le conseil autorise Monsieur le Maire à faire réaliser un diagnostic énergétique de l'école par le cabinet d'étude de moins onéreux.

5) Désignation d'un référent déontologue

Un référent déontologue pour les élus doit être désigné avant le 1^{er} juin 2023. La délibération de nomination précise les modalités de l'exercice de ses fonctions.

Les élus locaux ont le droit de consulter un référent déontologue chargé de les conseiller en matière d'éthique publique. Il doit être désigné par délibération d'ici le 1^{er} juin 2023.

La collectivité peut désigner une ou plusieurs personnes, ou encore constituer un collège de personnes. Elle peut se doter de son propre déontologue ou mutualiser la fonction avec d'autres collectivités ou groupements (art. R. 1111-1-1 A du CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

de désigner Mme Emilie MOYSAN-JEANNARD, en qualité de référent déontologue des élus

6) Questions et informations diverses.

a) Réglementation au plan d'eau

Dans le souci de sécuriser l'espace jeux des enfants au plan d'eau, le conseil donne son accord pour interdire le stationnement des véhicules motorisés et les cavaliers auprès de l'aire de jeux .

b) Cuisinière cantine et salle des fêtes

La gazinière de la cantine est à changer :

Le conseil donne son accord pour changer la gazinière de la cantine et charge Monsieur le Maire de solliciter des devis pour la renouveler.

c) Prochaine séance du CM : Vendredi 9 juin à 20h30

Séance suivante du CM : Jeudi 6 juillet à 20h30

La séance est levée à 23h30